

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 417

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Warsmann

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la remise effective de l'enfant »

les mots :

« l'arrivée effective de l'enfant dans sa famille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel car le terme "remise" ne parait pas approprié.